



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

000022

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT**

Séance ordinaire du 7 AVRIL 2023

OBJET :

**VOTE DU BUDGET
PRIMITIF PRINCIPAL
2023**

Date de la convocation
Le 30 mars 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 26

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Sept Avril à dix huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

13 avril 2023
publiée ou notifiée le

14 avril 2023

Document certifié conforme,
Le Maire,

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mmes Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (quitte la séance à 21h45), M. Daniel HERLAUD, Mmes Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ

Excusés : M. Jean-Luc FRERE (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Mme Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), M. Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à Madame Christine PLUMECOCQ-FIQUET), MM. Romuald CHANTREI (Pouvoir à M. Michel RENARD), Cédric LATOUCHE (Pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Annie NOTELET), Mme Tiffanie SURIA (Pouvoir à Madame Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Patricia DURIEUX-PATRIS (à partir de 21h45).

Absents : Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mme Monique PASSET, M. Nathalie DELHAYE-REVEL.

000022

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;
Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*

Vu le Décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Finances réunie le 24 mars 2023 ;

*Vu la délibération en date du 25 février 2023 de la Commune d'Escautpont sur le vote du Débat d'Orienta**tion** Budgétaire de l'exercice 2023 ;*

Vu la délibération en date du 07 avril 2023 adoptant le Compte Administratif de l'année 2022 ;

Vu la délibération en date du 07 avril 2023 approuvant l'affectation des résultats 2022 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A 23 voix pour et 2 abstentions,

Décide de voter le budget primitif 2023 de la Commune :

- *Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;*
- *Par chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » sans vote formel sur chacun des chapitres ;*

Adopte le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023 comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 193 167,39 €	7 193 167,39 €	5 242 227,19 €	5 242 227,19 €

Précise que les reports de la section d'investissement sont intégrés au budget primitif 2023.

*Fait en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,*



Le Maire,

J. LEGRAND-DELHAYE.

000022

Les secrétaires de séance,

M. PASSET



N. DELHAYE-REVEL

